

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 31970 du 18 juin 2020 portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6-4 du décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie (OG TITRES) – session 2020.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-611 du 22 mai 2020 relatif à l'organisation des examens, concours, recrutements et sélections militaires, pris pour l'application de l'article 5 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 06 août 2019 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 portant adaptation des épreuves d'admission des concours de recrutement d'officiers de gendarmerie pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 18 juin 2020.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves orales et sportives du concours sur titres d'admission dans le corps des officiers de gendarmerie (OG TITRES) - session 2020, les vingt-cinq (25) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

Plaquin	Pierre	N° candidature :	1085010
Thaing	Donovan	N° candidature :	1090013
Cordier	Océane	N° candidature :	1085094
Van celst	Morgane	N° candidature :	1080243
Choquet	Pauline	N° candidature :	1087785
Roussel	Quentin	N° candidature :	1082956
Bogard	Marc	N° candidature :	1085406

Coppin	Antoine	N° candidature :	1088908
Schlitter	Quentin	N° candidature :	1089054
Leymarie	Vivien	N° candidature :	1088947
De savigny	Clément	N° candidature :	1090178
Raoelinjatovo	Tsirahonana	N° candidature :	1090177
Gourio	Lucien	N° candidature :	1090018
Hammada	Raphael	N° candidature :	1089470
Bresso	Caroline	N° candidature :	1089590
Alarcon	Aubin	N° candidature :	1082288
Bouldoire	Pierre-Gilles	N° candidature :	1088998
Robin	Guillaume	N° candidature :	1088494
Ramaye	Thomas	N° candidature :	1089939
Girardet	Claudia	N° candidature :	1089356
De-Guényveau- Bugallal	Tanguy	N° candidature :	1090883
Payet	Marion	N° candidature :	1088942
Mathieu	Carole-Anne	N° candidature :	1089355
Bricout	Eloïse	N° candidature :	1088799
Baroin	Maxime	N° candidature :	1088868

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

Lavoine	Chris	N° candidature :	1086625
Marbache	Baptiste	N° candidature :	1090162
De francqueville	Ambroise	N° candidature :	1087001
Perron	Hugo	N° candidature :	1084114
Thambirajah	Cinthy	N° candidature :	1089983
Serene	Guilhem	N° candidature :	1089915
Orpel	Julie	N° candidature :	1089712
Moeva mchangama	Karim	N° candidature :	1089658
Marinho	Camille	N° candidature :	1090213

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'EOGN.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de corps d'armée Armando DE OLIVEIRA
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ